



Conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes
Transcription de la séance ordinaire du 18 mai 2021
tenue par visioconférence à compter de 17h30

Étaient présents

Madame Sonia Fontaine	Mairesse, municipalité de Pointe-Calumet
Madame Sonia Paulus	Mairesse, ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Monsieur Benoit Proulx	Maire, municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur Denis Martin	Maire, ville de Deux-Montagnes

Formant le quorum du conseil d'administration, sous la présidence de Madame Sonia Paulus

Étaient également présents

Monsieur Patrick Denis	Directeur de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes
Monsieur Yvon Lemelin	Directeur administratif de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et secrétaire-trésorier du conseil d'administration

Invitée pour une présentation (présence en début de réunion seulement)

Mélanie Therrien	CPA Auditrice CA, firme Amyot, Gélinas
------------------	--

(Sonia Paulus) Alors bonsoir et bienvenue à cette séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes qui est tenue par visioconférence en ce mardi 18 mai 2021 à 17h30.

(Denis Martin) Je peux proposer.

(Sonia Paulus) Alors, on va passer au pont numéro 1 – L'adoption de l'ordre du jour.

(Benoit Proulx) Est-ce qu'il y avait un secondeur?

(Denis Martin) Je vais adopter l'ordre du jour, effectivement, je le propose.

(Sonia Paulus) OK, alors qui l'appuie?

(Sonia Fontaine et Benoit Proulx) Je vais l'appuyer.

(Benoit Proulx) Madame Fontaine, d'accord.

(Sonia Paulus) Parfait. Alors, on va passer à la firme de comptables.

(Denis Martin) 4.1

(Patrick Denis) Vous êtes en mesure de partager votre écran, madame Therrien.

(Mélanie Therrien) Parfait, merci beaucoup. Est-ce que vous voyez bien le document « Sommaire de l'information financière »?

(Benoit Proulx et Sonia Paulus) Oui.

(Mélanie Therrien) Super. Comme vous le savez le rapport financier de la Régie, et dans le fond de tous les organismes municipaux, est très volumineux. Ce soir, je vais vous présenter seulement le sommaire de l'information financière. Si vous avez des questions, vous pouvez m'arrêter, n'hésitez pas. Et puis à la suite de cela, je vous présenterai le rapport de constatations, qui est le document qu'on vous présente à chaque année.

Si on commence, le rapport de l'auditeur indépendant, cette année, il n'y a aucun changement dans les normes comptables. Le rapport est identique à l'année dernière. On mentionne qu'on a effectué l'audit des états financiers de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états des résultats de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

Ce qu'on mentionne c'est, qu'à notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes au 31 décembre 2020. C'est un rapport qui est standard, et qui a été adopté. Je ne le lirai pas au complet avec vous. Si jamais vous avez des questions par la suite, comme je vous ai dit, ça va me faire plaisir d'y répondre. Le rapport financier a été adopté le 4 mai 2021.

Maintenant, le sommaire des résultats à des fins fiscales. Comme vous pouvez constater il y a trois colonnes. La première colonne est constituée du budget. La deuxième colonne, des réalisations 2020. Et la dernière, c'est les réalisations 2019. Principalement, on va comparer les réalisations 2020 au budget 2020.



Les revenus de fonctionnement : 10 191 000 versus 10 571 000 qui étaient prévus au budget, il y a 150 000 de moins de revenus pour les amendes statutaires et également les services rendus au Beach Club qui avaient été prévus dans le budget mais qui ne se sont pas réalisés vu la pandémie cette année. Les revenus d'investissement, 10 297. Donc un total de 10 202 000 de revenus.

Pour ce qui est des charges : 10 677 000 qui a été réalisé versus 10 721 000, c'est très similaire au budget. Cette année, vous avez quand même eu un montant supplémentaire qui a été versé pour les salaires des policiers, pour les temporaires. Par contre, il y a également certaines autres dépenses qui ne se sont pas concrétisées. C'est pour ça qu'on est quand même similaires au budget.

Ce qui donne un déficit, mais comptable, de 475 000. On doit diminuer les revenus d'investissement, donc on arrive à 485 000. À la suite de ça, on doit déduire, ou additionner dans le fond, certains éléments pour arriver vraiment à l'excédent de fonctionnement des fins fiscales pour l'année 2020. Donc le résultat de l'année, pour vous, est de 146 490. Donc ici on doit, dans le fond, il y a l'ajustement pour l'amortissement. Certaines dépenses d'investissement qui ont été financées à même les surplus ou les opérations courantes. Et vous avez également pris des sommes dans votre excédent non affecté pour, entre autres, les salaires des policiers temporaires, l'augmentation cette année.

On va aller voir dans quelques instants les surplus, les excédents, qu'ils vous restent au 31 décembre 2020. Ici, c'était de façon très sommaire.

Le sommaire de la situation financière, c'est le bilan, c'est la photo au 31 décembre 2020. L'encaisse était à 2,3 Millions versus 2,5 Millions l'année dernière. Les débiteurs : 396 000 versus 663 000. L'année dernière vous aviez, entre autres, une subvention pour les inondations, à recevoir, qui était quand même particulier à l'année 2019. Et puis, il y avait également plus d'amendes statutaires à recevoir.

Maintenant, on regarde les passifs : 565 000 versus 766 000. C'est le passif au titre des avantages des flots futurs, donc le fonds de pension, le régime de retraite. Pour ce qui est des autres : 2,3 Millions versus presque 2,2 Millions. Encore une fois, ici, il y a une partie de l'augmentation qui est due à l'augmentation des salaires pour les policiers temporaires. Il y avait des déductions à la source supplémentaires qui devaient être payées qui ont été payées au début de l'année 2021.

À la suite de ça, vous avez les actifs non financés, qui majoritairement comprennent des immobilisations 1 240 000, et les excédents pour 1 191 000. Ici, ce sont justement tous vos excédents à la fin de l'année. Donc, c'est important de voir que l'excédent non affecté, dans le fond, vous avez débuté l'année, vous aviez 594 000, et vous terminez à moins 755\$. Donc l'excédent non affecté, l'excédent libre, en réalité, il n'y en n'a plus, là. Au 31 décembre 2020, il a tout été utilisé. Comme vous pouvez voir, à la ligne 7, il y a quand même un 350 000 de l'excédent non affecté qui a été réservé, déjà affecté, pour l'année 2021. Il est prévu dans votre budget 2021. Dans les faits, ce 350 000-là est déjà utilisé aussi dans l'année 2021 pour combler certaines dépenses qui étaient prévues au budget. Donc, pour ce qui est de l'excédent affecté et non affecté, en principe, en date d'aujourd'hui devrait retomber à 0, mais au 31 décembre 2020, vous aviez le 350 000.

Juste ici, en bas, le 159 877, c'est le fonds de roulement, qui n'était pas vraiment utilisé au 31 décembre 2020. Mais quand on a lu les procès-verbaux, encore une fois je pense qu'il y a des résolutions qui ont été adoptées au début de l'année 2021 ou même en 2020, mais pour des véhicules qui ont été achetés en 2021. Donc, le fonds de roulement est aussi utilisé en 2021, il est déjà engagé, je crois, en date d'aujourd'hui. Le DCTP est en lien avec le fonds de retraite. Le 1 240 000 c'est les immobilisations.

Est-ce que c'est clair pour ça? Aucune question?

(Yvon Lemelin) Juste pour préciser peut-être, madame Therrien, ça veut dire que si on respecte le budget cette année, et en finançant l'achat des véhicules à même le fonds de roulement, au 31 décembre 2021, « le petit cochon » serait vide, là?

(Mélanie Therrien) Exact, si les résultats des conciliations fiscales, si les résultats de l'année tombent à 0, ce qui veut dire que vous allez avoir utilisé le 350 000 et que vous allez avoir



également utilisé le fonds de roulement 159 000 pour vos achats de matériel roulant, les excédents vont tomber à 0.

(Yvon Lemelin) OK. Merci.

(Mélanie Therrien) Je crois que je vous ai donné les informations principales. Je ne sais pas si vous voulez que j'aille plus en détail, ou si vous avez des questions en lien avec tout ça?

(Benoit Proulx) De mon côté, ça va.

(Mélanie Therrien) C'est bon? Parfait.

(Denis Martin) Excuse-moi. Quand, admettons le passif, comme on est 141 000 au niveau passif en déficit. Est-ce qu'on est dans une obligation de couvrir ça? Ça demeure que si on fermait aujourd'hui... Je sais qu'il y a les immo[bilisations], mais les immo[bilisations] ça va là.

(Mélanie Therrien) Non. Moi, je vous dirais, je pense qu'il n'y a pas vraiment d'organismes municipaux qui sont positifs dans l'actif net ou les actifs financiers ou la dette nette, parce que justement les immobilisations sont tellement importantes dans le domaine municipal qu'on ne peut pas arriver positifs à la ligne 11. C'est quand même très très rare qu'on voit ça. Ça se peut mais c'est quand même très rare. Parce que vous vous n'avez pas de dette à long terme non plus, mais si vous aviez une dette, vous devriez inclure la dette mais pas inclure les immobilisations ou les investissements qui ont été financés.

(Denis Martin) C'est ça, il n'y a aucune dette dans les immo[bilisations], ce qui rend ça plus solide un peu. Mais, normalement c'est des avantages sociaux futurs, et puis...

(Mélanie Therrien) Sauf que vous avez ici la dette du passif au titre des avantages sociaux futurs, ça vous l'avez. C'est le fonds de pension, c'est le régime de retraite. Vous êtes à 565 000. Si vous fermiez demain matin, vous auriez cette dette-là.

(Denis Martin) Le « autres » encore, c'était? « Autres passifs ».

(Mélanie Therrien) « Autres passifs » c'est tous les salaires à payer, vacances à payer, déductions à la source, tous les comptes à payer réguliers de la Régie. C'est tout du courant ou presque. Le montant est un peu plus significatif justement parce qu'avec la rétro des temporaires, les montants qui ont été payés aux temporaires. Juste au début des années 2020, vous aviez des déductions à la source importantes à payer à Revenu Québec et à l'Agence de Revenu du Canada qui ont été payées le 5 ou le 7 janvier 2021, pour un 225 000 ou un 250 000 de plus que d'habitude.

(Denis Martin) OK. Merci.

(Mélanie Therrien) Est-ce qu'il y en a d'autres qui ont des questions? Non?

(Benoit Proulx) Non, pas pour moi, merci.

(Sonia Paulus) Non.

(Mélanie Therrien) Non? Donc, le rapport de constatation, comme vous le savez, à chaque année on vous le dépose, pour vous mentionner s'il y a eu des particularités au cours de l'année. Pour ce qui est des anomalies non corrigées, il y avait quelques anomalies non corrigées, dont entre autres, le Beach Club qu'on a mis une provision supplémentaire dans les anomalies non corrigées, mais qui n'apparaît nulle part, qui n'est pas passée dans les livres. Il y a des petits montants aussi en lien avec des subventions pour la billetterie, mais rien de particulier. Il y a eu des ajustements au niveau des surplus et des affectations. C'est ce qu'on mentionne ici, qu'il y a eu certaines écrites de régularisation.

Pour ce qui est des opérations inhabituelles significatives, il n'y avait rien à ce niveau-là. On est d'accord avec les estimations comptables qui ont été prises. Je n'ai rien de particulier à vous faire part dans les états financiers. Aucune fraude ou actes illégaux. Dans le fond, ici, c'est vraiment du standard, je n'ai rien de particulier. Les difficultés, aucune difficulté. Cette année, on n'avait pas de nouvelles méthodes comptables, pour une fois, donc on est contents à ce niveau-là. La lettre d'affirmation a été signée, on l'a obtenue. Peut-être ce qui pourrait vous intéresser, c'est les faiblesses du contrôle interne. Cette année, félicitations à l'équipe, on a eu une super belle collaboration. Je tiens à vous mentionner aussi qu'il n'y a pas de nouvelle recommandation qu'on a émise cette année. Par le passé, il y en avait 7 ou 8 recommandations, et je vous dirais qu'il y a en a au moins la moitié qui ont été réglées cette année. Les autres vont peut-être demander un petit peu plus de temps justement à consacrer. Je ne sais pas, est-ce que vous voulez qu'on les



regarde rapidement ou pour vous c'est correct si c'est des recommandations qui étaient là l'année passée? C'est pour vous.

(Denis Martin) C'est correct pour moi.

(Sonia Paulus) Oui.

(Mélanie Therrien) Donc moi, je pense que ça fait le tour, à moins que vous ayez des questions?

(Sonia Fontaine) Non.

(Mélanie Therrien) Non, c'est bon.

(Benoit Proulx) Non, je n'ai pas de question

(Denis Martin) Merci beaucoup.

(Mélanie Therrien) Merci beaucoup, monsieur Lemelin, pour votre travail. Et à votre équipe également, aux gens avec qui on a travaillé. Je vous souhaite une bonne rencontre.

(Yvon Lemelin) Merci beaucoup, madame Therrien. Bonne soirée.

(Sonia Fontaine) Merci.

(Sonia Paulus) Bonne soirée, merci beaucoup.

(Sonia Paulus) Alors, nous allons passer au point numéro 3 – L'autorisation...

(Denis Martin) Les procès-verbaux, je ne sais pas si on les approuvés?

(Sonia Paulus) Non, on n'a pas fait 2.1, excusez.

(Sonia Paulus) Alors, 2.1 – L'adoption du procès-verbal du 20 avril 2021.

(Benoit Proulx) Je vais le proposer.

(Sonia Paulus) OK. Qui l'appuie?

(Denis Martin) Je vais l'appuyer.

(Sonia Paulus) OK.

(Sonia Paulus) Point numéro 3 – L'autorisation des comptes à payer. Qui le propose?

(Denis Martin) Je vais le proposer.

(Sonia Paulus) OK. Qui l'appuie?

(Benoit Proulx) Je vais l'appuyer.

(Sonia Paulus) 4.1 – Rapport financier, rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020. Alors, qui le propose?

(Sonia Fontaine) Je vais le proposer.

(Sonia Paulus) Qui l'appuie?

(Benoit Proulx à Sonia Paulus) Est-ce qu'on aurait pu le faire proposer par toi et que ce soit unanime?

(Sonia Paulus) Encore, OK. Alors, je le propose est c'est unanime.

(Sonia Paulus) 4.2 – Reconduction du mandat du vérificateur pour l'année 2021. Alors, qui le propose?

(Sonia Fontaine) Je vais le proposer.

(Sonia Paulus) Qui l'appuie?

(Benoit Proulx) Je vais secondier.

(Sonia Paulus) 4.3 – Protocole d'entente Échec au crime, autorisation de signature.

(Denis Martin) Je vais le proposer.

(Sonia Paulus) Et qui l'appuie?

(Sonia Fontaine) Je vais appuyer.

(Sonia Paulus) OK. Moi, je vais juste demander dans cette entente-là, est-ce qu'il y a une..., est-ce que vous pourriez vérifier s'il y a une date de fin? OK, mais vous pouvez le vérifier après. À tout le moins en mettre une, là, OK?

(Patrick Denis) OK.

(Yvon Lemelin) Oui, c'est un document qui va être rédigé et on va vous le soumettre.

(Sonia Paulus) OK. C'est beau, parce que je me suis référée à l'ancien et je n'en ai pas vu, de date de fin, là.

(Yvon Lemelin) On avait constaté la même chose donc on va mettre une échéance de 5 ans ou selon ce qu'ils vont nous proposer.

(Sonia Paulus) OK. Merci.

(Sonia Paulus) Alors, 4.4 – Grieffs devant le tribunal d'arbitrage, mandat. Qui propose?

(Benoit Proulx) Je vais le proposer.

(Sonia Paulus) Qui l'appuie?



(Denis Martin) Je vais l'appuyer.

(Sonia Paulus) Et il y a des dépôts.

(Patrick Denis) Je dépose les documents statistiques sur les accidents, sur les activités criminelles et sur les constats d'infraction pour le mois dernier.

(Sonia Paulus) Est-ce qu'il y a eu des questions qui ont été transmises pour l'assemblée?

(Patrick Denis) Aucune question ne nous a été transmise.

(Sonia Paulus) Alors, on va procéder à la levée de la séance. Qui propose la levée?

(Sonia Fontaine) Je vais le proposer.

(Sonia Paulus) Et qui l'appuie?

(Denis Martin) Je vais l'appuyer.

(Sonia Paulus) C'est beau.

(Sonia Paulus) Alors, merci beaucoup et bonne soirée.

(Benoit Proulx) Merci.

*Transcription effectuée par Mylène Patenaude, adjointe à la direction de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes
approuvée par la direction*